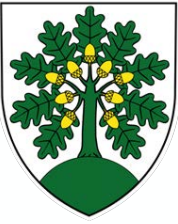




Présentation des autorités communales

Montanaire, le 28 octobre 2025

Bienvenue !



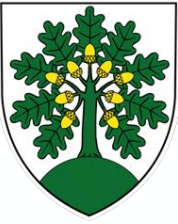
Déroulement de la soirée

- **A propos de Montanaire**
- **Présentation de la Municipalité**
 - Temps de travail
 - Rémunération
 - Organisation des dicastères
- **Présentation du Conseil**
 - Organisation
 - Missions
- **Perspectives pour la législature 2026-2031**
- **Critères d'éligibilité et dates importantes**
- **Echanges et questions**



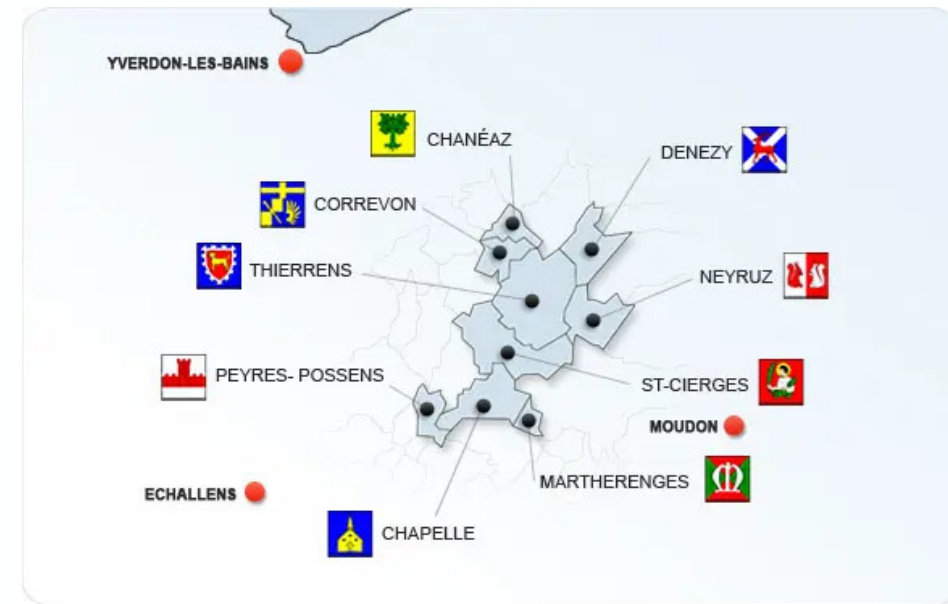
Montanaire

Lieu-dit entre Thierrens et St-Cierges. Signifie « petite montagne ».



Quelques mots sur Montanaire

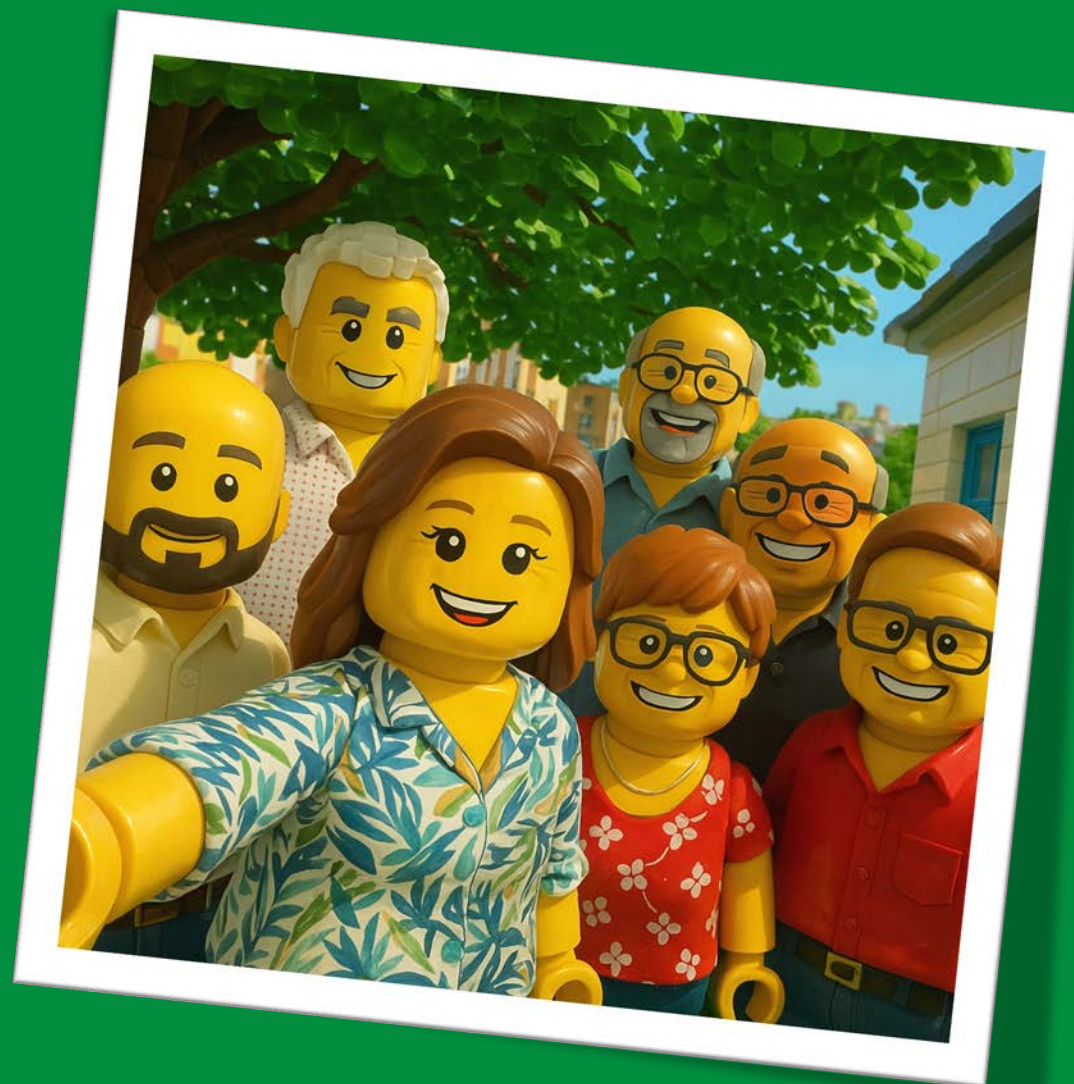
- **Fusion de 9 communes le 1^{er} janvier 2013**
- 2861 habitant·e·s à ce jour, 497 de +65 ans (17%) et 654 de -18 ans (23%)
60% de personnes actives.
- 3^{ème} plus grande commune du district
- 1^{ère} par sa surface totale de 33 km²
- 11.6 ETP entre l'administration et la voirie
- Budget de fonctionnement annuel
d'environ CHF 15'000'000.-

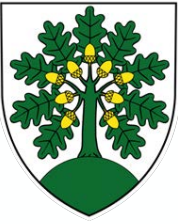




Municipalité

*Organe exécutif de la Commune
7 membres à Montanaire*





La Municipalité de Montanair

- **Assure le bon fonctionnement des tâches courantes**
 - Applique et fait appliquer les lois communales, cantonales et fédérales
 - Coordonne le travail des collaborateurs·rices
 - Répond aux sollicitations citoyennes
 - Valide les dépenses de fonctionnement
- **Développe une vision communale**
 - Déploie le plan d'investissement de la législature
 - Améliore les infrastructures publiques
 - Anticipe les besoins RH
- 7 membres dont 1 syndic·que, qui oriente et coordonne l'exécutif

Temps de travail

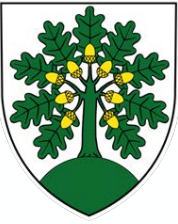
- La Municipalité se rencontre **1 fois par semaine** (*1 sur 2 en été et durant les périodes calmes*)
- Les séances de Municipalité ont lieu (*actuellement*) **le mardi matin**
- Le temps de travail varie de **8 à 16 heures par semaine, selon les dicastères**
- Les séances intercommunales ont lieu en soirée
- Quelques parties récréatives, facultatives.





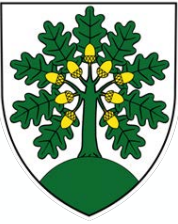
*Chaque Municipal·e
organise son travail librement
en fonction de ses obligations privées.*

*Certain·e·s font beaucoup, d'autres moins ; c'est normal.
L'essentiel est le bon équilibre public/privé/famille de chacun·e.*



Rémunération de la Municipalité

- **Rémunération actuelle**
 - CHF 12'000.- par année pour les séances et leur préparation
 - CHF 45.- par heure pour les vacations (préparation/suivi de dossiers)
- **Nouvelle rémunération souhaitée dès le 01.07.2026**
 - Sous réserve de l'approbation du Conseil communal, en décembre.
 - Affiliation à une caisse de pension.



Organisation des services 2026-2031

*Choix par ordre d'ancienneté à la Municipalité mais aussi par affinités et expérience.
Chaque élu·e est « principalement » responsable de ses dicastères.*

*Services
transverses*

*Développement
territorial*

Infrastructures

Cohésion sociale

*Espaces
publics*

*Sécurité et
Partenaires*

*Vie
locale*

*Domaines
syndic·que*

Intercommunalité



1 – Services transverses

- **Finances**
- **Services numériques**
 - Informatique
 - Téléphonie
 - Domotique
 - Téléréseau / ADSL & 5G
- **Ressources humaines**
 - Outils & Organisation du travail, Processus



Soft skills

Vision stratégique,
compréhension des enjeux
administratifs et financiers,
optimisation de la productivité
des services, capacité à définir
des priorités budgétaires et à
piloter efficacement
l'organisation communale.

2 – Développement territorial

- **Bâtiments**
- **Police des constructions**
- **Aménagement du territoire**



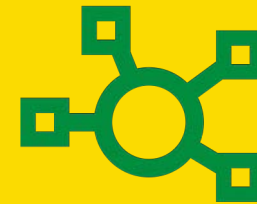
Soft skills

Sensibilité aux enjeux du patrimoine bâti, vision pour le développement immobilier communal, intérêt pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Capacité à gérer des projets importants, impliquant une coordination étroite avec les services techniques et les partenaires externes.



3 – *Infrastructures*

- **Service de l'eau**
- **Epuration**
- **Eclairage public**
- **Gaz**



Soft skills

Vision stratégique des infrastructures communales, expertise technique, capacité à piloter et coordonner des projets d'envergure avec les différents services et partenaires.

4 – *Espaces publics*

- Voirie
- Déchets
- Environnement & PECC
- Places de jeu
- Forêts & Entretien des refuges



Soft skills

Sensibilité environnementale, vision pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, intérêt pour la gestion durable des ressources et la valorisation urbaine.

5 – Cohésion sociale

- Affaires sociales
- Santé
- Petite enfance (EFAJE)
- Cimetières / Cultes & Paroisses



Soft skills

Sensibilité aux enjeux sociaux, sociétaux et éducatifs, capacité à dialoguer avec les différents acteurs institutionnels et associatifs pour favoriser le bien-être et l'intégration de tous les citoyens.



6 – *Mobilité et Partenaires*

- **Routes**
- **Mobilité (transports)**
- **Partenaires**
 - Police
 - Défense incendie
 - Protection civile
- **Chemins Améliorations Foncières (AF)**
- **Pâturages / Esserts communaux / PDRA**



Soft skills

Vision stratégique de la sécurité publique, compréhension des enjeux de protection de la population, capacité à collaborer avec les services d'urgence. Rigueur.

7 – *Vie locale*

- Sociétés locales
- Locations de salles
- Infrastructures sportives
- Ecoles (CODIR ASIRE)
- Tourisme



Soft skills

Sensibilité aux enjeux culturels et associatifs, vision pour le développement de la vie locale, capacité à fédérer les acteurs du territoire.



8 – Domaines Syndic·que

- **Validation des orientations municipales**
- **Pilotage des projets transversaux**
- **Administration générale**
 - Représentation
 - Ressources humaines (décisionnel)
 - Affaires juridiques
- **Communication institutionnelle**

Principales représentations intercommunales actuelles

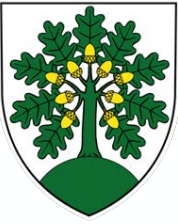
- **ASIRE (école)**
- **EFAJE (petite enfance)**
- **SDIS (pompiers)**
- **AIDDEV (distribution d'eau)**
- **Triage Forestier**
- **ARGDV (Région Gros-de-Vaud)**
- Et des commissions communales ou Conseils intercommunaux



A photograph of a clock tower under renovation. The tower is covered in scaffolding and has two clock faces visible. The background shows a village with red-tiled roofs and distant mountains under a clear blue sky.

Perspectives 2026-2031

Premières ébauches du prochain plan de législature



Les projets de la prochaine législature

- **Transformation** du bâtiment de la déchetterie de St-Cierges
- **Evolution** de la salle du Battoir de Chapelle
- Réflexion sur **l'avenir** de nos églises
- Le pâturage de Denezy

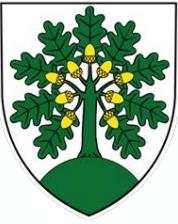
- **Modernisation** et solarisation des STEP
- Déploiement du **nouveau** réseau d'eau potable (AIDDEV)
- **Déménagement** du bâtiment de la voirie et agrandissement de la déchetterie

- **Amélioration** des outils de gestion et suivi de projet
- **Suivi** et prise de position auprès des associations intercommunales
- **Réfection** de plusieurs routes communales, etc.



*Tout l'enjeu est de concevoir aujourd'hui
des projets cohérents demain.*

*Il est important que la Municipalité garde toujours un pied
dans les opérations courantes et l'autre dans la vision d'avenir.*



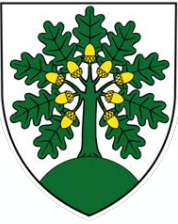
Les clés du succès

- **La collégialité**
- **Le respect des idées**
- **Le travail**
- **La précision dans la préparation des dossiers**
- **Le respect des lois**
- **La variété des points de vue** ; des personnes de divers horizons professionnels et concernées par les dossiers qu'elles traitent amènent de la cohérence au débat.



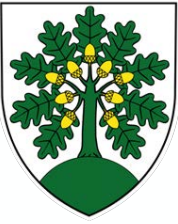
Conseil communal

*Organe législatif de la Commune
60 membres à Montanaire*



Conseil communal de Montanaire

- **Organe délibérant qui vote les lois et préavis soumis par la Municipalité**
- **Valide la vision de la Municipalité**
- 60 membres, élu·e·s pour une durée de 5 ans
- 4 séances par année
- Représente Montanaire au sein de 11 associations intercom.
- L'investissement en temps peut se gérer de manière extra-professionnelle.
 - 4 soirées de Conseil + temps de préparation
 - Séances de commissions internes ou externes à la Commune



Missions permanentes du Conseil

*Le Bureau
du Conseil*

*Commission de
Gestion et Finances*

*Commission
de recours*

*Commissions
ad hoc*
(étudient les préavis)

*Membres des Conseils
intercommunaux*

ASIRE, CCSPA, TRIAGE, Menthue
AIDDEV, EMB, AEEM, Epuration
Boulens-Chapelle, ACISO, EFAJE,
AISTBV

*Dépouillement des
votations / élections*



Prochaines étapes

Critères & dates à retenir

Critères d'éligibilité aux élections communales



- Les Suisses, **hommes et femmes**, âgé·e·s de **18 ans révolus**, qui ont leur **domicile politique dans la commune**
- Les **personnes étrangères**, hommes et femmes, âgé·e·s de 18 ans révolus, qui ont leur **domicile politique dans la commune** et résident **en Suisse depuis 10+ ans** et **dans le Canton depuis 3 ans**.
- Depuis 2021, la proportionnalité liée aux villages est complètement terminée.

ANNEXE 1 : PERSONNES CANDIDATES

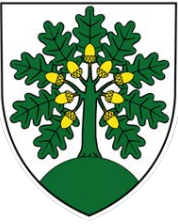
 **COMMUNE MONTANAIRE**
Rue de la Porte 3
1410 Thierrens

8 MA

DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s) (Nom + Prénom = max. 40 caractères)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)

- Le nombre de sièges à pourvoir au 1^{er} tour est de 7. Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée que sur réquisition du président du bureau électoral.
- Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.



Les dates importantes

- **Le 8 mars 2026** – *délai du 05 au 12 janvier 2026 au plus tard*
 - Election à la municipalité (1er tour)
 - Election au conseil communal (1er tour selon le système majoritaire)
- **Le 29 mars 2026 - 10 mars 2026 au plus tard**
 - Election à la municipalité (2e tour)
 - Election au conseil communal (2e tour selon la majorité relative)
- **1er juillet 2026 – Début de la législature**



Echanges & questions

Merci de votre intérêt et nous sommes là pour vous répondre !